

## Annexe « Financière » - Annexe 1 au règlement intérieur fédéral

Mise à jour le :

### FRAIS (REPAS, DÉPLACEMENTS, LOGEMENTS ...)

- Frais de restauration remboursés à concurrence de 20 € maximum dans le cas de déplacements à la journée. Remboursement sur présentation d'une facture.
- Indemnité kilométrique de 0,30 € pour les frais de déplacement effectués avec un véhicule personnel.

### DEFRAIEMENTS DE LA GARDERIE FÉDÉRALE

- Frais d'habillement sur présentation des justificatifs :
  - 200 € par garde pour la première tenue,
  - 80 € par garde et par an pour un renouvellement.
- Indemnité kilométrique de 0,30 € pour les frais de tournées effectuées avec un véhicule personnel.
- Frais de restauration remboursés à concurrence de 20 € maximum dans le cas de tournées réalisées sur la journée. Remboursement sur présentation d'une facture.
- Frais de téléphone :
  - 15 € par mois et par garde,
  - 25 € par mois pour le responsable.

### VÉHICULES MIS A DISPOSITION DE LA GARDERIE FEDERALE

- Un véhicule DACIA DUSTER immatriculé BY-059-QD et sa carte « carburant Super U » n° 47 970.
- Un véhicule PEUGEOT PARTNER immatriculé 5759 TB 81 et sa carte « carburant Super U » n° 14 926.

Une carte TOTAL FLEET est également mise à la disposition de la Garderie Fédérale avec une consommation estimée pour tous carburants à 100 L/mois et une dépense prévisionnelle de 151 € TTC/mois.